

17 Mars 2017

L'association Phyto-Victimes sera présente lors de la signature de la **première charte de bonnes pratiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires entre les pomiculteurs et l'association de riverains** du Limousin, le lundi 20 Mars 2017 à 18h30 à Lubersac (19) alors que débutera à cette même date, la 12^{ème} édition de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides.

Au début de l'année 2015, le sous-préfet de la Corrèze a demandé à l'association Phyto-Victimes de jouer le rôle de médiateur entre les parties concernées. À l'époque, la situation était extrêmement tendue suite à plusieurs articles de presse et reportages télévisés mettant en évidence la problématique de l'impact des pesticides sur les riverains, avec des professionnels se disant stigmatisés et des riverains se sentant des victimes non reconnues et très peu entendues. Après plusieurs réunions un dialogue s'est instauré, conduisant à l'élaboration de cette première charte en France entre pomiculteurs et association de riverains après plus de deux ans de négociations.

Malgré la satisfaction de cet accord entre producteurs et riverains, en présence du préfet de la Corrèze, l'association Phyto Victimes tient à dénoncer l'absence d'un représentant du ministère de l'agriculture. Pire encore, malgré de nombreuses sollicitations, le ministère n'a jamais répondu afin de soutenir cette initiative. Ce refus est d'autant plus surprenant que le Plan Ecophyto défendu par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, prône le dialogue et les initiatives locales afin que l'agriculture n'impacte pas de manière négative les riverains. Le comportement de certains syndicats, refusant la mise en place d'une telle charte, montre bien le décalage entre ces structures et la réalité du terrain.